

Département du Finistère

DÉLIBÉRATION N° 21/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLAZEC

Nombre de membres	
En exercice :	11
Nombre de membres	
Présents :	10
Nombre de suffrages	
Exprimés :	10
VOTE :	
Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOLAZEC, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de : Madame JÉZÉQUEL Coralie, Maire
Présents : M. SUET François, Mme LE ROUX Audrey, M. TANGUY Auguste, M. TRIFFAUT Jean-Luc, M. REMY Pascal, Mme COTONNEC Chantal, M. LE CAIGNARD Claude, Mme MANCHEC Isabelle, Mme LOZAC'H Corinne,
Absent excusé : M. LENCOT Gwénaél,
Secrétaire de séance : Madame LE ROUX Audrey

OBJET : BUDGET, APUREMENT DU COMPTE 274,

Madame la Maire informe le Conseil que le compte 274 de la Commune présente un solde créditeur de 1 373.75€.

Ce compte retrace les prêts remboursables accordés par la collectivité mais enregistre aussi les consignes (cuve palette ...). L'écriture est enregistrée chez le comptable au 31/12/1998 avec un intitulé " divers prêts". La commune et le comptable sont dans l'impossibilité de déterminer avec exactitude le contenu de cet article. Ce compte est un compte qui doit être apuré à terme. A des fins de qualité comptable et au vu de l'inexactitude de son objet, de l'ancienneté de l'écriture et du faible montant, il convient, pour le régulariser d'émettre un mandat au 65888 et un titre au 274.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder à ces opérations comptables afin d'apurer le compte 274.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire de procéder à ces opérations comptables afin d'apurer le compte 274

Secrétaire de séance :

Madame LE ROUX Audrey

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Madame JÉZÉQUEL Coralie

